

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 458

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9 OCTIES

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'impact »,

les mots :

« les conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli.